

Détail de la réunion

Date	08/05/2024	Nombre total de votants	7 présents + 1 procuration
Heure prévue	18H00		
Heure effective	18H15	Nombre d'observateurs	
Heure de fin	20h35		

Personnes présentes

Atteinte du Quorum		Oui																	
Lieu		LFL																	
Durée de la réunion		2h20																	
Type de réunions	CG	x																	
	CG extraordinaire																		
	AG																		
	AG extraordinaire																		

Membres élus		Membres de droit		Invités	
Koudjo AIDAM	X	Myriam HABIL	X	Marie-Renée LUBERT	Abs excusée
Salomon AGBOGAN	Abs	David GUEHENNEC	X	Nathalie PARISOT	Abs excusée
Diane ADOU	Abs excusée	Sylvain ATTOH-MENSAH	Abs		
Caline DJIOWA	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	X		
Aïssatou BARRY	X	Christophe LABORDE	X		
Florian KRAL	X	Mohamed DIB	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	X				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	Abs excusé				
Carlos AKITANI	Abs excusé				

Ordre du Jour	
#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Point finances : <ul style="list-style-type: none"> • harmonisation des grilles des salaires • tarif de surveillance des élèves en lunch-box • admission en non-valeur des créances irrécouvrables 2023 • tarif de la section basket • question de l'application d'un tarif garderie pour les élèves « oubliés »
#4	Point estimatif sur les effectifs de la rentrée 2024-2025
#5	Point communication
#6	Point travaux : projet de rénovation des 18 salles : réunion de sélection des offres fixées au vendredi 10 mai

ITEM #1 **Présentation et approbation de l'ordre du jour**

Résumé des discussions

Mme DJIOWA excuse l'absence de M. AIDAM qui arrivera plus tard. A cet ordre du jour Mme DJIOWA souhaite ajouter un point sur le programme des 6^{ème} relatif à la question des Droits de l'Enfant. Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Programme des 6^{ème} : Mme DJIOWA informe la direction que des parents d'élèves lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant la séquence faite en classe aux élèves de 6^{ème} sur les droits de l'enfant. Celle-ci était illustrée par les thèmes des enfants soldats, du travail forcé des enfants ainsi que d'autres crimes et violences perpétrés par des adultes sur les enfants. Cette inquiétude est amplifiée par le fait qu'un contenu similaire, comprenant des vidéos sur les enfants mutilés, les enfants violés et les enfants soldats avait déjà suscité des plaintes de la part de parents d'élèves lorsqu'il avait été présenté en classe de CM2. Des élèves se sont plaints à leurs parents de la violence de ces vidéos, et ces derniers ne comprennent pas pourquoi les enfants doivent y être exposés. Les parents demandent donc si ce sujet important des droits de l'enfant ne pourrait pas être abordé à travers des outils et contenus pédagogiques plus adaptés. M. LABORDE répond qu'il vérifiera auprès des enseignants quel support a été utilisé, et quelle approche pédagogique a été appliquées pour cette thématique.

ITEM#4	Point estimatif sur les effectifs de la rentrée 2024-2025
--------	---

Résumé des discussions

M. LABORDE souhaite informer le comité sur la campagne d'inscription et de réinscription lancée depuis mars. Ce point prend en compte l'annonce des départs connus, des arrivées et des réinscriptions faites à ce jour.

M. DIB annonce qu'à l'école primaire sur 408 élèves : 14 ont annoncé leur départ et 158 demandes de réinscription ont été validées. Pendant les congés de printemps, les parents avaient la possibilité de se réinscrire dans l'établissement avec l'aide d'un informaticien.

28 nouveaux élèves ont validé leur arrivée et donné des dossiers complets, 35 nouveaux élèves sont en attente de complément de dossier et 6 élèves devront passer un test. 63 élèves de CM2 passent en 6^{ème}. A ce jour les effectifs pour la prochaine rentrée seront donc équivalents à cette année.

Pour le secondaire, M. LABORDE informe que sur 435 élèves : 27 sont partants sans compter les 68 élèves de terminale, 39 sont des nouveaux inscrits dont 6 auront un test à passer. La prévision est de 458 élèves à ce jour. M. BEGUE demande si des élèves du NIGER sont inscrits. M. LABORDE répond que quelques familles sont déjà dans l'établissement cette année et quelques-unes sont prévues pour la prochaine rentrée.

ITEM#4	Point communication
--------	---------------------

Résumé des discussions

M. LABORDE annonce qu'une campagne d'affichage commencera en juin pour une bonne visibilité de l'établissement dans la ville. Par ailleurs beaucoup de communication se fait par les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, X et LinkedIn.

ITEM#6	Point travaux
--------	---------------

Résumé des discussions

- projet de rénovation de 18 salles de classes : réunion de sélection des offres fixée au vendredi 10 mai

M. GUEHENNEC informe que suite à l'appel d'offres pour ce projet qui se fera en deux phases en 2024 et en 2025, 32 entreprises ont fait la visite du site les 22 et 23 avril dernier. 17 dossiers ont été reçus et la sélection des offres selon le calendrier des travaux a été fixée à vendredi 10 mai.

M. AIDAM demande que la commission travaux fasse dans un premier temps un tri selon les documents administratifs demandés. Les entreprises sélectionnées feront ensuite l'objet d'une deuxième réunion pour étudier la technicité.

Pour résumer, Mme DJIOWA demande une invitation de la commission travaux, la présence d'un conseil pour appuyer l'établissement dans les appels d'offres pour l'établissement du cahier des charges, pour l'expertise et le suivi des travaux.

ITEM#2	Point finances
--------	----------------

Résumé des discussions

▶ Tarif de la section basket

M. LABORDE rappelle que suite à un audit pédagogique fait par un inspecteur d'EPS, il a été reproché à l'établissement de facturer cette option en plus des frais de scolarité. Pour rappel elle est d'un montant de 72 000 FCFA par trimestre. Pour justifier ce frais il propose de lister les avantages liés au fait de choisir la section comme par exemple un équipement de maillots offert aux élèves ainsi que la mise à disposition de casiers pour y mettre leurs affaires de sport. Cette section entraîne également des frais divers tels que les prestations des intervenants et des arbitres. M. AIDAM demande si d'autres options ont des surcoûts pour les parents. M. LABORDE répond qu'il y a aussi la section européenne et la future section internationale.

▶ Question de l'application d'un tarif garderie pour les élèves oubliés

M. DIB expose le problème des élèves dont les parents ou chauffeurs viennent en retard ou ont oublié de venir, certains élèves prennent donc l'habitude de partir 1 heure voir deux heures après la fin de l'école. Ces élèves demandent une surveillance et cela a un coût. M. DIB propose alors une garderie de 15H à 16H qui serait facturée. Le comité approuve cette décision car cela rendra service à beaucoup de parents pour lesquels les horaires de sortie sont différents au primaire et au secondaire.

▶ Tarif de surveillance des élèves en lunch-box

M. DIB explique que seuls les élèves mangeant à la cantine s'acquittent du coût de surveillance compris dans le prix du repas. Il ne trouve pas équitable que les élèves qui déjeunent avec leur lunch-box ne participent pas mais profitent eux aussi de la surveillance. Le comité s'accorde à ne pas facturer ces élèves-là, le coût doit être supporté par l'établissement par les frais de scolarité.

▶ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de l'année 2022-2023

M. GUEHENNEC demande au comité de passer en créance irrécouvrable la somme de 5 836 281 FCFA, qui représente des frais non payés par 5 familles radiées durant l'année scolaire 2022-2023.

Mme DJIOWA demande un vote pour passer ce montant en créances irrécouvrables

VOTE	8 votants
MAINLEVEE	X
BULLETIN SECRET	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

▶ Harmonisation des grilles des salaires

M. GUEHENNEC, sur l'initiative de la direction et en considération des résultats et perspectives prometteurs, avec l'appui de membres du comité de gestion, a travaillé sur une

simulation de la suppression de l'écart de salaire existant entre les deux grilles des enseignants et du personnel administratif.

M. AIDAM rappelle la tenue d'une réunion demandée par les syndicats avec les représentants des personnels au cours de laquelle ces derniers ont réitéré leur avis suivant lequel l'existence de 2 grilles salariales était illégale. Il a également rappelé l'origine de ces deux grilles, soulignant que la nécessité d'un contexte favorable pour leur harmonisation constituait une approche constructive pour aborder cette question.

M. AIDAM pense que si le contexte est favorable et que cela ne remet pas en cause la santé de l'établissement, il faut commencer le rapprochement.

La proposition inclut une augmentation annuelle de 2% des salaires des anciennes grilles, et des frais de scolarité (à faire voter par l'assemblée générale), le maintien des réserves à un niveau suffisant pour faire face à des imprévus et le maintien de la capacité à investir.

Cette simulation prévoit pour la période de 2024 à 2030, soit une augmentation annuelle de 5% ou de 8% des salaires des personnels de la nouvelle grille.

Cette augmentation annuelle sera revue tous les ans par le comité de gestion, partagée avec la commission de dialogue social, selon la situation de l'établissement. M. GUEHENNEC précise que l'augmentation de 8% donne une perspective positive au personnel par rapport à une augmentation de 5%.

Pour répondre à certaines objections, Mme DJIOWA ajoute que la demande des personnels de gagner autant que leur collègue qui fait le même travail et a la même compétence est légitime maintenant que le contexte de crise et d'endettement à l'origine de la nouvelle grille est dépassé.

Mme DJIOWA demande aux membres de voter l'augmentation des salaires des nouvelles grilles présentée avec l'augmentation annuelle de 8% :

VOTE	7 votants
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	5
CONTRE	2
ABSTENTION	0

Fin de la réunion : 20h35

LA VICE-PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

LE PROVISEUR

Mme C. DJIOWA

Mme F. FOUCHARD

LYCEE FRANÇAIS
LE PROVISEUR
M. C. LABORDE
LOME